

INFORMATION

RELATIVE AUX FICHES DE DONNEES DE SECURITE DES PRODUITS COSMETIQUES

Au vu des dernières évolutions réglementaires relatives aux fiches de données de sécurité, en particulier:

- le règlement (CE) n° 1907 /2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH),
- le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Il apparaît désormais que ces fiches de données de sécurité ne semblent pas adaptées à l'utilisation des produits relevant de la réglementation cosmétique (règlement 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil).

En effet, conformément à ce règlement, tous nos produits cosmétiques mis sur le marché sont sûrs pour la santé humaine lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles. Un dossier d'information produit (DIP) est constitué dans ce but comprenant entre autres une évaluation exhaustive de la sécurité du produit.

Il a donc été décidé de ne plus diffuser de fiches de données de sécurité qui pourraient induire en erreur sur la sécurité liée à l'utilisation des produits cosmétiques qui par définition ne sont pas des produits dangereux.

Toutefois, nous continuerons à vous fournir des fiches techniques contenant toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du produit.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Signes,

le 08/04/2016



Carole TOUTAIN

Responsable Recherche et Développement

ATTESTATION

Je soussignée, Carole TOUTAIN, responsable Recherche et Développement de la société SANOGIA atteste que les produits cosmétiques mis sur le marché sont conformes au règlement cosmétique n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil.

A ce titre, ils ont fait l'objet d'une évaluation sur la sécurité et sont sûrs pour la santé humaine lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles telles que définies dans la fiche technique.

Fait à Signes,

le 08/04/2016

